



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours

Bruxelles, le 5 novembre 2014
ECA/14/48

Discours de M. Vítor Caldeira, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation des rapports annuels 2013

Commission du contrôle budgétaire du Parlement européen

Bruxelles, le 5 novembre 2014

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

Damijan Fišer – Attaché de presse

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24

E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA Youtube: [EUAuditorsECA](https://www.youtube.com/EUAuditorsECA) eca.europa.eu

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Membres,

C'est un honneur de présenter à la Commission du contrôle budgétaire du Parlement européen le rapport annuel de la Cour relatif à l'exercice 2013.

La Cour a conscience de publier son rapport à un moment important où l'Europe connaît des changements. Le Parlement européen compte de nouveaux membres, y compris au sein de cette commission, et la direction de la Commission européenne a également été renouvelée.

S'agissant de la gestion financière de l'UE, de nouveaux programmes de dépenses et de nouvelles règles financières ont été arrêtés pour la période 2014-2020; il convient désormais de les mettre en œuvre et de les appliquer correctement. Et même si le plus fort de la crise économique et financière est peut-être derrière nous, il reste nécessaire de faire le meilleur usage de ressources financières limitées.

La Cour élabore actuellement une analyse panoramique des principaux risques liés à la gestion financière de l'UE, en s'appuyant sur sa longue expérience de l'audit.

Cette année, dans son rapport annuel relatif au budget de l'UE, elle tire également de la gestion financière de 2013 plusieurs enseignements qui aideront à relever les défis de la période 2014-2020.

Mesdames et Messieurs les Membres,

En ce début de période de dépenses, la Cour signale dans son rapport que globalement, la gestion financière de l'UE ne s'est toujours pas révélée satisfaisante. L'Union dépense son budget, mais il est encore possible d'améliorer grandement la manière dont ces fonds sont dépensés.

Les gestionnaires des fonds de l'UE ne sont pas seulement tenus d'utiliser toutes les ressources disponibles; ils doivent également veiller à ce que les dépenses soient conformes aux règles de l'Union et à ce qu'elles produisent des résultats utiles pour les citoyens.

Ils devraient aussi être en mesure de rendre compte de leur gestion à ces trois égards: l'utilisation des fonds, le respect des règles et l'obtention des résultats escomptés.

Assurément, il y a là un équilibre difficile à trouver. Cette année, nous attirons l'attention, dans notre rapport annuel, sur les risques encourus lorsqu'il n'est pas accordé une attention suffisante à ces trois aspects à la fois.

Alors, comment les gestionnaires des fonds de l'UE (au niveau de l'Union et aux autres niveaux) se sont-ils acquittés de leur tâche en 2013? Et quels enseignements faut-il en tirer?

En ce qui concerne l'**utilisation des ressources financières de l'UE**, comme nous l'indiquons dans notre rapport, les paiements effectués sur le budget de l'Union en 2013 ont atteint près de 99 % du montant disponible pour l'année.

Au total, l'UE a dépensé plus de 148 milliards d'euros. C'est plus que ne déboursent annuellement 18 des 28 gouvernements des États membres. Et cela représente environ 290 euros par citoyen de l'UE.

Pour que le budget 2013 soit dépensé, des paiements ont été effectués au profit de plusieurs millions de personnes et d'organisations, dont des agriculteurs, des petites entreprises et des organismes publics, dans toute l'Europe et même dans le monde entier.

Dans notre rapport consacré à l'exercice 2013, nous concluons que ces opérations ont été correctement enregistrées et comptabilisées conformément aux normes internationales en matière de comptabilité d'exercice, ce qui a d'ailleurs été le cas depuis le début de la période de programmation, en 2007.

En d'autres termes, nous avons émis une opinion favorable sur la fiabilité des comptes 2013 de l'UE établis par la Commission.

Permettez-moi cependant d'ajouter quelques mots d'avertissement concernant deux questions liées à la **gestion des flux de trésorerie de l'UE** dans les années à venir.

En premier lieu, malgré le niveau élevé des paiements, les comptes montrent que le montant des engagements financiers restant à liquider et des autres éléments de passif a continué de croître en 2013. À la fin de l'exercice, il atteignait 322 milliards d'euros et il augmentera probablement car, dans le budget 2014, les engagements prévus sont plus élevés que les paiements.

L'existence de cet «excédent» d'obligations financières est particulièrement préoccupante parce que, pour la première fois, il est prévu que les plafonds de paiement restent globalement stables en termes réels pendant plusieurs années.

Dans ce contexte, il importe d'anticiper d'éventuelles pénuries de financements pour les programmes de l'UE. C'est pourquoi la Cour a de nouveau recommandé, entre autres, que la Commission établisse une prévision de trésorerie à longue échéance.

En second lieu, un montant élevé de fonds de l'UE a déjà été placé dans des **instruments d'ingénierie financière**, et la Commission prévoit d'y recourir encore davantage à l'avenir.

Les fonds de l'UE placés dans ces instruments sont ensuite utilisés afin d'apporter une aide à l'investissement dans des projets, par le truchement de prêts, de garanties ou de prises de participation.

Cependant, d'après les derniers chiffres de la Commission, seuls 37 % des 8,4 milliards d'euros placés dans des instruments d'ingénierie financière entre 2007 et la fin de 2012 avaient effectivement été versés aux bénéficiaires finals.

En outre, ces instruments sont complexes et il est difficile de rendre compte correctement de leur utilisation, ce qui complique encore le contrôle démocratique.

C'est pourquoi la Cour recommande à la Commission de veiller à ce que les contributions du budget de l'UE à des instruments de ce type correspondent réellement aux besoins de trésorerie et à ce qu'elles soient comptabilisées correctement.

Mesdames et Messieurs les Membres,

Le budget de l'UE est dépensé, mais, une fois encore, notre audit permet de définir clairement dans quelle mesure ces dépenses sont effectuées **en violation des règles**.

Conformément aux dispositions du traité, nous réalisons notre audit annuel de manière à fournir une déclaration d'assurance sur la fiabilité des comptes de l'UE qui couvre également la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

Comme pour toutes les années précédentes de la période de programmation, la Cour arrive à la conclusion que, dans leur ensemble:

- les recettes de 2013 sont régulières;
- les engagements financiers pris en 2013 sont également réguliers;
- les paiements, par contre, sont affectés par un niveau significatif d'erreur.

C'est essentiellement grâce à des tests sur des échantillons représentatifs des opérations de recettes et de dépenses que nous sommes parvenus à cette conclusion.

Cette approche nous permet de fournir des estimations fiables des taux d'erreur affectant les paiements dans leur ensemble ainsi que les différents domaines de dépenses du budget.

En 2013, nous estimons que le taux d'erreur global pour les paiements s'est élevé à 4,7 %, contre 4,8 % en 2012. Comme vous le savez, le taux d'erreur estimatif dépasse chaque année ce que nous appelons le «seuil de signification», fixé à 2 %, et ce depuis que nous contrôlons les comptes de l'UE.

En 2013, presque tous les domaines de dépenses ont été affectés par un niveau significatif d'erreur. La seule exception concernait les 10,6 milliards d'euros que l'Union a consacrés à son propre fonctionnement.

Nos résultats montrent également que des erreurs surviennent non seulement dans chacun des domaines de dépenses opérationnelles, mais aussi partout où des fonds de l'UE sont dépensés.

Cela dit, le taux d'erreur estimatif est plus élevé dans les domaines où la Commission et les États membres se partagent la responsabilité de la gestion des fonds de l'Union.

En 2013, il a atteint 5,2 % pour les 80 % des fonds de l'UE qui sont en gestion partagée, mais s'est établi à 3,7 % dans les autres domaines qui, pour l'essentiel, sont gérés directement par la Commission.

Comme en 2012, les deux domaines les plus exposés aux erreurs sont la politique régionale et le développement rural.

De plus, nos résultats d'audit montrent que l'application de procédures de contrôle interne peut exercer une incidence considérable.

Comme nous le remarquons dans notre rapport, la Commission et les autorités nationales ont effectivement pris diverses mesures pour corriger des erreurs qu'elles avaient détectées dans les opérations que la Cour a contrôlées. Sans ces mesures, le taux d'erreur estimatif global calculé par la Cour aurait été nettement plus élevé: il aurait atteint 6,3 % et non 4,7 %.

Toutefois, les contrôles internes pourraient être plus efficaces. Comme les années précédentes, les autorités nationales disposaient de suffisamment d'informations pour corriger un grand nombre d'erreurs relevées par la Cour avant de demander le remboursement à la Commission. Dans le cas du développement rural, par exemple, nous estimons que cela aurait permis, en principe, de ramener le taux d'erreur estimatif établi par la Cour de 6,7 % à 2,0 %.

De l'avis de la Cour, tous les États membres devraient prendre des mesures pour réduire le nombre d'erreurs affectant les dépenses de l'UE sur leur territoire, mais aussi pour améliorer la qualité des informations qu'ils fournissent en ce qui concerne le fonctionnement de leurs systèmes de contrôle.

Certes, il n'appartient pas à la Cour, en sa qualité d'auditeur indépendant, de compenser les insuffisances des rapports sur la gestion pour ce qui a trait à la régularité des dépenses, mais il est de notre devoir de dire si les chiffres disponibles au niveau de l'UE présentent une image fidèle de la réalité sous-jacente.

Comme nous le signalons dans notre rapport, les propres résultats de la Cour donnent à penser que la Commission sous-estime les montants réellement exposés à un risque.

Pour réduire sensiblement les taux d'erreur, la Commission et les États membres devront produire de meilleures informations sur les erreurs affectant les dépenses et sur les mesures correctrices qu'ils prennent.

Surtout, ils devront traiter le problème à la source. Notre rapport permet de se faire une idée du type d'erreurs auquel les autorités nationales doivent prendre garde. Il fournit nombre d'exemples types, notamment:

- celui d'une entreprise qui a demandé une aide en tant que PME, alors qu'elle est en fait détenue par une grande société;
- celui des gestionnaires d'un projet aéroportuaire qui ont ajouté des travaux à un marché public existant sans donner à d'autres entreprises la possibilité de soumissionner;
- celui d'un agriculteur qui a demandé une aide pour des prairies qui, en réalité, étaient en partie couvertes de buissons et d'arbres.

Ces exemples illustrent les principales sources d'erreur, à savoir:

- des demandes relatives à des coûts, des projets, des activités ou des bénéficiaires inéligibles;
- des manquements graves aux règles des marchés publics;
- des déclarations incorrectes concernant des surfaces agricoles.

Les gestionnaires financiers, au niveau de l'UE et à celui des États membres, devraient se concentrer d'abord sur la prévention des erreurs qui surviennent pour ces raisons, ensuite sur leur détection et leur correction. Ils devraient également garder présent à l'esprit que le respect des conditions d'éligibilité et des règles des marchés publics revêt une importance cruciale lorsqu'il s'agit de garantir que les fonds de l'UE sont utilisés avec efficacité et efficacie en vue de la réalisation des objectifs politiques.

Mesdames et Messieurs les Membres,

Pendant la période de programmation 2007-2013, les gestionnaires des fonds de l'UE se sont préoccupés en premier lieu de dépenser les fonds disponibles, en second lieu de respecter les règles; ce n'est qu'en dernier lieu, et dans une moindre mesure, qu'ils se sont attachés à **obtenir des résultats** et à produire un impact.

Ceci procède d'une caractéristique fondamentale des principes de gestion budgétaire de l'UE. Les agents, au niveau des États membres et de l'Union, sont pour ainsi dire contraints à dépenser l'argent, faute de quoi ils risquent de perdre les financements, mais l'incitation est moindre pour ce qui est d'obtenir des résultats avec les fonds dépensés.

C'est pourquoi les systèmes de gestion, au niveau de l'UE et des États membres, ont principalement été établis dans une optique d'utilisation des ressources financières disponibles et de respect des règles d'éligibilité au financement, plutôt que dans le but d'obtenir des résultats.

Ceci doit changer si l'on veut que la performance connaisse des améliorations significatives. Le chapitre 10 de notre rapport annuel fournit de nombreux exemples, tirés des 19 rapports spéciaux que la Cour a adoptés en 2013, pour montrer de quelle manière une attention accrue aux résultats permettrait de renforcer la performance.

Dans ce contexte, la Cour salue les initiatives de la Commission pour favoriser une culture de la performance.

Cette culture doit reposer sur une réelle volonté, au niveau de l'Union et au niveau national, d'obtenir les meilleurs résultats possibles avec les ressources financières limitées de l'UE.

Autre aspect essentiel, les mesures d'incitation appropriées doivent être en place pour favoriser la performance.

Dans notre rapport, nous reconnaissons le rôle que la **réserve de performance** est susceptible de jouer à cet égard. Nous signalons toutefois que, si elle doit représenter une incitation financière efficace pour les États membres, il faudra convenir au préalable d'objectifs adéquats et disposer d'informations fiables concernant les progrès accomplis en vue de leur réalisation.

Nous soulignons également que de meilleures informations sur les résultats obtenus sont un prérequis indispensable pour garantir qu'il soit rendu compte efficacement de la performance au niveau de l'UE.

Ces dernières années, d'importantes modifications ont été apportées au cadre d'établissement de rapports sur la performance au niveau de l'UE, avec notamment l'introduction du rapport d'évaluation annuel établi par la Commission.

Cependant, du point de vue de la Cour, ce cadre appelle des améliorations supplémentaires, en particulier parce qu'il est trop fragmenté et ne couvre pas suffisamment des éléments importants tels

que la valeur ajoutée européenne et les progrès accomplis au regard des objectifs de la stratégie Europe 2020.

Par conséquent, nous recommandons en particulier à la Commission:

- premièrement, de proposer un cadre plus cohérent pour l'établissement de rapports sur la performance lors de la prochaine révision du règlement financier;
- deuxièmement, de résumer, dans le rapport d'évaluation annuel, les progrès réalisés au regard des objectifs de la stratégie Europe 2020;
- troisièmement, de renforcer encore les dispositions existant au sein de la Commission pour ce qui est d'assumer la responsabilité de la contribution des dépenses de l'UE aux réalisations politiques.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres,

Le budget de l'UE pourrait – et devrait – être mieux géré.

Comme je l'ai indiqué en introduction, il ne s'agit pas de choisir entre dépenser l'argent, respecter les règles et obtenir des résultats. Il s'agit de parvenir à faire les trois à la fois.

Il s'agit également de rendre le budget de l'UE plus facile à gérer, avec des objectifs plus clairs et des modalités plus simples pour dépenser les fonds. Tels sont les grands enseignements de la période budgétaire 2007-2013. Vous les trouverez également dans la vue d'ensemble des dépenses en matière d'agriculture et de cohésion que nous publions aujourd'hui.

Comme j'espère l'avoir montré en présentant notre rapport annuel 2013, la Cour s'engage pleinement à utiliser ses travaux d'audit pour aider les institutions, y compris le Parlement, ainsi que les États membres, à utiliser au mieux les fonds de l'UE pour obtenir les résultats que les citoyens de l'Union sont en droit d'attendre.

Je vous remercie de votre attention.